



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES

2026-9

JUIN 2026

PUBLICATION LE 24 JUIN 2026

SOMMAIRE

**ACTE REGLEMENTAIRE
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DES YVELINES**

⇒ Arrêté n° 2026-024 Composition de la commission administrative et technique p. 5
du SDIS78.

ACTE REGLEMENTAIRE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES



La Présidente
du Conseil d'administration

ARRÊTÉ n° 2026-024

Composition de la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-31, R.1424-12 et R.1424-18 ;

VU l'arrêté n° 2026-017 du 21 avril 2026 portant organisation des élections des représentants à la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs techniques et spécialisés à la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines, en date du 17 juin 2026 ;

VU l'arrêté n° 2024-027 du 24 septembre 2024 fixant la composition de la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;

SUR proposition du Directeur départemental des Service d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2024-027 du 24 septembre 2024 fixant la composition de la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20260624-2026-024-AR
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES
56 AVENUE DE SAINT-CLOUD - CS 80103 - 78007 VERSAILLES CEDEX

Article 2 : Composition

La composition de la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines est composée comme suit :

Représentants de l'administration :

FONCTIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Directeur départemental des Services d'incendie et de secours des Yvelines	Contrôleur général Stéphane MILLOT	Colonel Frédéric LELIÈVRE
Médecin-chef de la Sous-direction santé	Médecin de classe exceptionnelle Aurélié BRANA-POIREE	Médecin de classe exceptionnelle Denis CABARET

Représentants des personnels :

FONCTIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels	M. David SAQUET	M. Frédéric CHAUTARD
	M. Anthony DECLERCK	M. Florent COSTE-SEBIRAN
Collèges des officiers de sapeurs-pompiers volontaires	M. Philippe GRAL	M. Patrick METOIS
	M. Bruno HATTRY	M. David LOUIS
Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers	M. Grégory CHAILLOU	M. Mehdi MENAD
	M. Rémy LAURENS	M. Mickaël LE CALVEZ
	M. Cédric REVAULT	M. Maxime STEINWEDEL
Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers	M. Mohamed SALMI	M. Pascal SAUVAGE
	Mme Fanny DAYOU	Mme Paula PICARD
	Mme Naïma MAHI	M. Anthony DESCHAMPS
Collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS 78	M. Vincent PIOT	Mme Claire RAFFESTIN-MOINEAU
	Mme Céline BAUMEL-THUILLOT	M. Pierre BILLY

Article 3 : Un règlement intérieur

Un règlement intérieur fixe le fonctionnement et l'organisation des travaux de la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20260624-2026_024-AR
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à partir de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 5 : Publication et exécution

Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs du SDIS des Yvelines.

Fait à Versailles le 24 JUIN 2026

la Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
des Yvelines


Suzanne JAUNET
Suzanne JAUNET

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20260624-2026-024-AR
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026